

10 Pour rédiger tout affidavit suivant la formule C. annexée au dit 36<sup>me</sup> chapitre, et pour assermenter tout témoin, soit au bureau d'enregistrement ou ailleurs, *cinquante centins*..... 50

Les mêmes honoraires qui sont alloués par la section 105, du chapitre 37 susdit, savoir :

11. Pour déposer, entrer et enrégistrer chaque sommaire, *cinquante centins*..... 50

12. Pour enrégistrer au long chaque titre, transport, testament ou document, *cinquante centins*..... 50

13 Pour chaque certificat, ou copie, ou autres écritures requises du régistrateur, *cinquante centins*..... 50

*Les mots "autres écritures" doivent s'entendre pour chaque mention faite à la marge d'une quittance ou transport, etc etc : ou toute attestation revêtue de la signature du Régistrateur et les mots, "chaque certificat" comprend celui qui doit être mis sur chaque acte enrégistré aussi bien que tout autre certificat demandé.*

14 Si les mots contenus dans aucun des documents mentionnés dans les trois articles précédents excèdent quatre cents, alors il sera payé au taux de *deux centins* additionnels pour chaque cent mots en sus des premiers quatre cents mots..... 10

*Chaque fraction additionnelle en sus des derniers 100 mots, doit compter pour 100 mots :*

15 Pour chaque recherche dans le bureau d'enregistrement, si les noms des parties au titre ou à l'acte dont on entend faire la recherche sont donnés, *vingt centins*..... 20

16 Pour chaque recherche dans le bureau d'enregistrement, si les noms des parties au titre ou à l'acte dont on entend faire la recherche ne sont pas donnés *quarante centins*..... 40

*Si le cadastre est en force, les noms n'étant pas donnés le Régistrateur appliquera cet article pour chaque recherche.*

17. Pour les rentrées de la décharge et extinction des hypothèques effectués par l'enregistrement d'une vente par le shérif, [décret], vente ou banqueroute, jugements de ratification de titre, ou adjudication judiciaire par licitation forcée, faites à la marge du registre

en re  
formé  
provi  
trées  
et s'i  
toute  
que c  
18  
de ve  
jnger  
clair  
tion  
de te  
quer  
catio  
sans  
19  
tu d  
50 c  
adres